

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210705-006

du 05 juillet 2021

n°006

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (52) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, Y. ERGUL, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. LAVILLE (suppléant de B. de COURREGES), Y. TARTARIN, A. GEORGES (suppléant de P. GUÉNAIRE), F. MERCHADOU, H. COLIN, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (16) : JP. ABELIN donne pouvoir à A. PICHON

I. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN

C. PÉPIN donne pouvoir à L. JUGÉ

H. MATTARD donne pouvoir à L. JUGÉ

M. LAVRARD donne pouvoir à Y. ERGÜL

T. BAUDIN donne pouvoir à E. AZIHARI

P. CANTINOLLE donne pouvoir à J. MARECOT

A. MESSAOUDENE donne pouvoir à J. MELQUIOND

JM. MEUNIER donne pouvoir à F. BRAUD

E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à M.FRESNEAU

L. RABUSSIER donne pouvoir à C.FARINEAU

B. ROUSSENQUE donne pouvoir à H. PREHER

G. PRINCET donne pouvoir à S. RAYNAUD

F. REBY donne pouvoir à AF. BOURAT

P. AZILE donne pouvoir à O.LANDREAU

P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

EXCUSES (13) : B. BIET, B.HENEAU, A. NOEL, P. BIGOT, F. SOURIAU, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : yannick TARTARIN

**RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**

**OBJET : Décision modificative n° 1 de l'exercice 2021**

*Le présent projet de décision modificative n° 1 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.*

*Le budget principal comporte :*

- des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget,
- des crédits complémentaires pour certains services,
- les remboursements par Eaux de Vienne des non valeurs d'assainissement,
- l'acceptation et le transfert à Eaux de Vienne des résultats du budget eau potable de la Roche Posay,
- des remboursements par la ville de Châtellerault de travaux réalisés sous mandats rue de Verdun et au terrain de Nonnes (centrale photovoltaïque),
- des opérations d'ordre.

*Le budget annexe de l'immobilier économique comporte uniquement des modifications sur les opérations d'ordre.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE****Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20210705-006****du 05 juillet 2021****n°006****page 2/2**

\* \* \* \* \*

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et au budget annexe de l'aménagement des zones d'activités économiques,

**VU** la délibération n° 13 du conseil communautaire du 6 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021,

**CONSIDERANT** que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

**CONSIDERANT** le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

**Budget principal**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	40 344,62 €	260 344,62 €	563 626,28 €	343 626,28 €
Opérations d'ordre	220 000,00 €	0 €	€	220 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>260 344,62 €</b>	<b>260 344,62 €</b>	<b>563 626,28 €</b>	<b>563 626,28 €</b>

**Budget annexe de l'immobilier économique**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	- 1 000 €	€	€	- 1 000 €
Opérations d'ordre	1 000 €	€	€	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>0 €</b>

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires  
institutionnelles et juridiques  
Céline NICOUD

